



Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport de la commission ad hoc au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis No 09-2019 - Adoption du plan de quartier « Roches-Rochettaz » et renouvellement des infrastructures de l'impasse du ch. des Roches

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Introduction

La commission ad hoc, chargée par le bureau du conseil communal, d'étudier le préavis 9-2019, crédit demandé Frs 870'000.- TTC, s'est réunie le mardi 10 septembre dans les locaux communaux de la Damataire de 17h30 à 19h00.

Cette commission se composait des personnes suivantes : Mmes Eliane Fredigo, Lucienne Vasserot et Isabelle Krenger en remplacement de M. Frank Ducret, de MM Serge Rinsoz, Stéphane Luginbuehl, Dimitri Simos, Carlos Guillen en remplacement de M. Frédéric Bongard et Roland du Bois, président rapporteur. Excusé M. Philippe Slama.

Nous avons été reçus par M. Marc Zolliker, Municipal, accompagné de MM. Vincent Chardonnens, DUE adjoint du chef de service, Thierry Lassueur, DTSI chef de service et Benjamin Vaudroz, DTSI chef de projet. Nous les remercions de leur disponibilité et des réponses précises sur les différents thèmes et questions formulées par notre commission.

Objet du Rapport

Avant l'entrée en matière, le président précise que cette commission n'est chargée d'examiner que la partie renouvellement des infrastructures de l'impasse du ch. des Roches, soit les points 4 et suivants et de se déterminer sur l'opposition de Mme Marie-Claire Fournier et consorts, point 5.4.5, et la proposition de la Municipalité de lever cette opposition.

Plusieurs membres se posent la question de la légitimité et de l'utilité de cette commission ad hoc, celle-ci n'apparaît pas dans les conclusions du préavis. Lors de la séance du conseil, notre commission propose de voter, d'abord le plan de quartier, puis de voter le montant du crédit demandé de Frs 870'000.-, si nécessaire.

Informations

Après une courte présentation, M Zolliker propose aux membres de la commission de poser des questions sur le plan de quartier qui a fait l'objet d'une séance de la CU le 9 septembre.

M. Vincent Chardonnens de la DUE, répond sur les positions présent par la commission d'urbanisme. M. Simos, présent lors de cette séance, nous informe que la CU a accepté le plan de quartier mais que le règlement a fait l'objet de plusieurs amendements approuvés à la majorité. M. Chardonnens est libéré pour la suite des débats.

Examen de préavis - sur les points 4 et suivants

Réseau d'évacuation des eaux

Ces travaux ne seront envisagés qu'après l'approbation du plan de quartier mis en vigueur, et selon la commission des finances, après la demande de permis de construire des premiers bâtiments. La durée des travaux est estimée à 12 mois, les riverains ne pourront plus accéder à leurs places, des macarons seront transmis aux habitants pour stationner à proximité. Quatre places de parc le long du ch. des Roches seront mises à disposition du cabinet médical. L'abattage de 9 arbres est nécessaire pour réaliser les travaux, cette perte sera largement compensée par les nouvelles plantations. Les travaux du nouvel équipement concernent essentiellement les parcelles 113, 114 et 117 du PQ mais également les 2 bâtiments situés à l'ouest. L'estimation des coûts a été établie sur la base de soumissions déposées en 2015 (prix stables) avec 10% de divers et imprévus, le total des coûts présentés peut être considéré comme un maximum. Les prestations du bureau technique ne sont pas prises en compte dans ces montants.

Réseau d'électricité basse tension

Les tubes seront posés pour l'alimentation des parcelles non construites du PQ, à la question posée par un membre de notre commission, M. Zolliker confirme que les autres réseaux sont sollicités pour alimenter les futures constructions (téléphone -Télé réseau - etc.)

Réseau d'éclairage public

Pas de demande précise, confirmation d'utilisation de LED.

Réseau des routes

La problématique de circulation dans les deux sens, la réalisation du trottoir et la vitesse des véhicules préoccupent l'ensemble des membres de notre commission. Un élargissement a été envisagé mais les propriétaires riverains ont refusé de céder les surfaces nécessaires. En maintenant un passage véhicules de 3 mètres et la création d'un trottoir de 1,45 m, réhaussé de 4 cm et délimité par une bordure, la solution présentée répond à la norme VSS.

Avec une largeur totale de 4,45 m, trottoir compris, le croisement de véhicules à faible vitesse est admissible. Au bas de l'impasse, les deux emprises prévues sur le domaine privé améliorent sensiblement le débouché sur le chemin des Roches. L'impasse sera classée route d'accès. Au vu des éléments sus mentionnés, c'est à l'unanimité que notre commission accepte les points 4 et suivants, d'un montant total de Frs 870'000.-

Opposition au projet des aménagements routiers et souterrains de l'impasse du chemin des Roches

A la lecture du contenu de l'opposition formulée, les membres de la commission jugent les arguments trop pointilleux mais surtout disproportionnés par rapport aux travaux envisagés, c'est donc à l'unanimité des membres présents, que notre commission se range aux réponses de la Municipalité et vous propose de lever cette opposition.

Conclusions

Les conclusions du préavis N°09-2019 seront probablement modifiés lors de la séance du conseil, en fonction du rapport de la CU et de la commission ad hoc.

Pully le 18 septembre 2019

Pour la commission ad hoc, son rapporteur

Roland du Bois